

L'Association canadienne des consommateurs est le seul organisme national de consommateurs. Ses programmes complètent le rôle du ministère en fournissant des renseignements aux consommateurs et en réglant leurs problèmes. L'Association joue un rôle important d'intercesseur pour renseigner les gouvernements à tous les niveaux sur les problèmes du consommateur et pour commenter la politique gouvernementale.

À l'heure actuelle, l'activité de l'Association canadienne des consommateurs s'étend à plusieurs domaines, y compris la formation du consommateur, les questions d'environnement et les épreuves comparatives. Cet organisme compte des groupes provinciaux dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, mais on trouve des groupes locaux à Moncton, Halifax et Charlottetown. Des fonds fixes sont attribués à ces groupes selon la catégorie de membres. L'Association compte présentement 110,000 membres au Canada.

La subvention versée par le ministère de la Consommation et des Corporations en 1970-1971 s'élevait à \$50,000, en 1971-1972 à \$100,000 et en 1972-1973 elle atteignait \$150,000.

#### *\$5,000—L'Institut de Promotion des Intérêts du Consommateur (IPIC)*

L'Institut de Promotion des Intérêts du Consommateur (IPIC) est un organisme bénévole de consommateurs francophones du Québec fondé en 1969 grâce à l'initiative commune de La Fédération des Magasins Co-op et de l'Association Coopérative Féminine du Québec.

L'Institut se propose d'abord de renseigner, d'éduquer, de protéger et de conseiller les consommateurs du Québec dans le domaine de l'alimentation, en installant des kiosques de renseignements et des cuisines expérimentales dans les magasins COOPRIX et COOP, et en publiant la revue mensuelle «Le Réveil du Consommateur.» Certains magasins offrent des services de consultation aux consommateurs. Des analyses de laboratoire de produits alimentaires sont faites pour déceler les fausses assertions et les fraudes économiques et les résultats sont rendus publics.

Le mouvement coopératif des consommateurs au Québec, représenté par IPIC, est assez actif et vigoureux. «Le Réveil du Consommateur» est une revue innovatrice, éducative et intéressante. Elle s'inspire du principe qu'il faut fournir au consommateur tous les faits et stimuler les secteurs à la fois privés et publics de l'économie pour qu'ils s'intéressent activement aux problèmes du consommateur.

Aucune subvention n'a été accordée jusqu'ici par le ministère de la Consommation et des Corporations.

#### *\$2,000—Université de Guelph*

«The Consumer Interest» est un bulletin d'information unique au Canada qui s'adresse aux hommes de profession à l'emploi du gouvernement, dans le monde des affaires et de l'enseignement qui s'occupent d'éduquer et de renseigner le consommateur. La lettre fait rapport des initiatives fédérales et provinciales en matière de protection du consommateur et comprend une revue des livres, des listes de publications, des

ensembles de données pratiques et d'autres renseignements qui intéressent ceux qui s'occupent de la formation du consommateur. Des articles sur des sujets pertinents, comme le crédit au consommateur, paraissent également dans cette publication. Au cours de l'année dernière, des modifications ont été apportées au contenu du bulletin pour répondre aux besoins des enseignants des écoles secondaires. Une récente enquête auprès des abonnés, entreprise par le ministère, indique que cette publication joue un rôle efficace.

L'abonnement au bulletin coûte \$5.00 par an. Toutefois, les recettes provenant des abonnements ne couvrent que 35 p. 100 des frais. Le reste du budget annuel d'environ \$6,000 est assuré par de petites subventions des gouvernements provinciaux et fédéral, et d'organismes privés comme l'Institut Vanier. L'objectif ultime est de rendre cette initiative financièrement indépendante. Une campagne active de recrutement d'abonnés a lieu présentement en vue d'atteindre ce but, mais le marché restreint de cette publication exigera un temps considérable avant d'y parvenir. Depuis janvier 1971, le nombre des abonnés a augmenté de 139 à 414.

La subvention versée par le ministère de la Consommation et des Corporations s'élevait à \$1,000 en 1971-1972 et à \$2,000 en 1972-1973.

#### *\$25,000—Les Associations Coopératives d'Économie Familiale (ACEF)*

Les Associations Coopératives d'Économie Familiale (ACEF) sont une fédération d'organismes indépendants de formation, de protection et d'orientation des consommateurs, dont le siège social est à Montréal et qui compte neuf groupes ACEF dans la province de Québec.

L'organisme a réussi à réaliser ses objectifs visant à renseigner le consommateur et à résoudre des problèmes surtout le consommateur à revenu modeste, désavantagé et moins instruit.

Le budget des dépenses de l'ACEF pour 1972-1973 est de \$504,000 et l'Association prévoit recevoir \$329,999 des organismes affiliés et d'autres sources, ce qui lui laisse un déficit de \$175,000, analogue à celui de l'année 1971-1972. L'ACEF a demandé au gouvernement fédéral une subvention de \$53,000 et à la province de Québec, une autre de \$120,000. Jusqu'ici, elle a reçu de cette dernière une subvention de \$25,000.

Certains organismes de l'ACEF ont, au cours des années passées, tiré individuellement des revenus de contrats d'entreprises passés avec la Compagnie des jeunes canadiens, de subventions dans le cadre du programme des Initiatives locales et de contributions versées par des organismes de bienfaisance locaux. Au titre du programme fédéral d'Initiatives locales, un montant d'environ \$149,000 a été fourni, en 1972, à divers organismes de l'ACEF pour aider à la réalisation de projets spéciaux, tels que des garderies et des études de progrès social.

La subvention versée par le ministère de la Consommation et des Corporations a été de \$50,000 en 1970-1971, de \$25,000, en 1971-1972 et elle sera de \$125,000 en 1972-1973.